



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



## AVIS PUBLIC

### DEPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2021-2022-2023

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné,  
greffier-trésorier de la susdite municipalité :

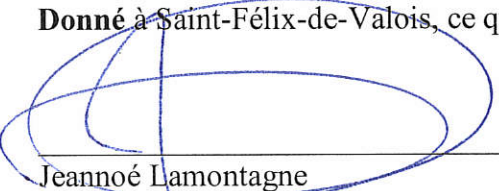
Que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois sera, en 2023, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à la municipalité régionale du comté de Matawinie, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la *Loi*.

Une telle demande de révision, pour être recevable, doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant ;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet par règlement et disponible à la municipalité régionale de Matawinie à l'adresse suivant : 3184, 1<sup>ère</sup> avenue à Rawdon ;
3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 163-2014 de la municipalité régionale du comté de Matawinie.

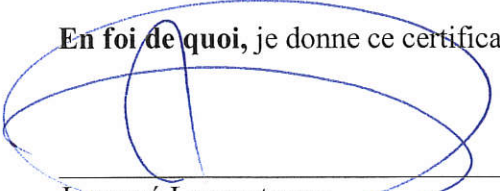
**Donné** à Saint-Félix-de-Valois, ce quinzième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux.

  
Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet : [www.st-felix-de-valois.com](http://www.st-felix-de-valois.com), entre 13 h et 15 h, le 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux.

  
Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier